

Mettre en œuvre une politique routière intégrant les logiques du développement durable

Action 51

Développer le fauchage adapté des bords de route et des espaces départementaux.

Depuis plusieurs années au sein de la Direction des Infrastructures et des Transports, les enjeux liés au développement durable sont partie intégrante de l'activité routière. Les mesures prises ont été les suivantes :

- Retraitement des chaussées en place à l'aide de liant hydraulique permettant de réduire le trafic poids lourd et d'économiser la ressource en granulats au niveau des carrières.
  - Retraitement des sols en place, qu'ils soient constitués de craies ou de limons, permettant d'économiser les ressources au niveau des carrières et de diminuer fortement le trafic poids lourd. De plus cette technique réduit le recours aux décharges de matériaux.
  - Utilisation d'enrobés tièdes depuis 2006 (économie d'énergie à la fabrication).
  - Utilisation d'enrobés contenant une partie de matériaux recyclés (économie de bitume et suppression de la mise en décharge de produits polluants).
  - Utilisation d'enrobés phoniques pour réduire les nuisances acoustiques.
  - Mise en place de dispositifs de franchissement des voies nouvelles pour la faune : batracoducs, ouvrages d'art pour les grands animaux.
  - Protection de plantes rares par la mise en place de dispositifs de sauvegarde lors de la construction de la voie ou par la prise en compte dans la modification du tracé de la route.
  - Plantations le long des voies nouvelles avec des espèces locales et en accord avec le Parc naturel régional sur le secteur du Parc.
  - Mise en place de glissières de sécurité en bois dans les secteurs boisés ou sur les secteurs de paysages remarquables.
  - Recours pour la signalisation horizontale à des résines classées non cancérigènes.
- En 2008, pour la mise en application de son Agenda 21, le Conseil Général du Pas-de-Calais se propose de poursuivre ces actions, de les renforcer, et d'ouvrir de nouveaux chantiers.

► Pilotage de l'action

- 4<sup>ème</sup> Commission (Infrastructures et Transports)
- Direction des Services Territoriaux Entretien et Maintenance
- Maisons du département Infrastructures

► Etat d'avancement

Action déjà engagée en 2008

► Indicateurs pour l'évaluation

- La diminution des surfaces fauchées annuellement (en m<sup>2</sup>).

► Contribution de l'action aux orientations du Projet Stratégique Départemental

- 1 : Révéler, accompagner et ancrer les talents
- 3 : Valoriser et ménager les ressources

➔ Description

L'agriculture intensive réduit considérablement la biodiversité des espaces ruraux. Les accotements constituent fréquemment les rares espaces où le maintien voire mieux l'amélioration de la biodiversité sont encore possibles.

Afin de contribuer à une plus grande biodiversité des bords de routes, le Conseil Général propose en 2008 une expérimentation « grandeur nature » de réduction du fauchage des accotements, dans le respect des conditions de sécurité routière, pour favoriser le développement de la flore et de la faune locale. La réduction du fauchage des dépendances vertes du réseau routier départemental s'appuie sur la définition de 3 zones distinctes dans l'accotement, faisant l'objet d'une gestion différenciée.

La première zone jouxte la chaussée sur une largeur de 1,5 mètre et nécessite un fauchage, obligatoire pour la sécurité des usagers. Une deuxième zone de l'accotement sera l'objet d'un fauchage tardif, quant à la troisième zone, la plus éloignée de la chaussée, sera fauchée uniquement tous les deux ans ou sera l'objet de plantations (Cf. action 4 pour la plantation des dépendances vertes de voirie).

Dès 2008, ces méthodes de gestion des dépendances vertes de voiries sont appliquées sur l'ensemble du territoire départemental. Pendant une période de 5 ans, cette action sera suivie par une équipe scientifique.

